

# ATELIER DE RESTITUTION DE L'INITIATIVE-EAU DE LA FRANCOPHONIE

EAU, ASSAINISSEMENT, GOUVERNANCE LOCALE :  
VECTEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT DE L'ATELIER

- BAMAKO (MALI), 27 AU 30 AVRIL 2015-

## CONTENU

---

1.	PREAMBULE.....	1
2.	OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENTUS.....	3
3.	OUVERTURE ET CLÔTURE DE L'ATELIER.....	4
4.	DÉROULEMENT DES TRAVAUX.....	4
4.1	BILAN ET ÉVALUATION DES PROJETS DE LA PHASE II DE L'I-EAU.....	5
4.1.1	Bilan de l'Initiative-Eau.....	5
4.1.2	Présentation des projets réalisés.....	6
4.1.3	Évaluation sommaire des projets.....	6
4.2	VISITE DES PROJETS DES COMMUNES DE KALIFABOUGOU ET DE MANDE.....	7
4.2.1	Commune de Kalifabougou.....	7
4.2.2	Commune du Mandé.....	8
4.3	SENSIBILISATION.....	10
4.3.1	Maîtrise d'ouvrage communale/locale.....	10
4.3.2	Intégration de l'égalité Femme/Homme dans les projets eau et assainissement.....	11
4.3.3	Adaptation aux changements climatiques et les ODD.....	12
4.4	PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION de l'OIF ET DES PERSPECTIVES.....	13
4.4.1	Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau.....	14
4.4.2	Plateforme GLOBAL WATER SOLIDARITY, du Programme des Nations Unies pour le Développement.....	15
4.4.3	Présentation de la programmation de l'OIF.....	15
5.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	17
	ANNEXES :.....	18
	ANNEXE 1 : RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTS.....	19
	ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## 1. PREAMBULE

---

Selon le Programme conjoint OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, depuis 1990, l'accès à l'eau potable dans les pays en développement s'est accrue de 17%. Au-delà de cette statistique encourageante, qui marque l'atteinte de la cible prévue par les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), plusieurs millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable, dont une proportion importante en Afrique sub-saharienne. Pour plusieurs pays membres de la Francophonie, le stress hydrique est une réalité quotidienne. En milieu rural francophone d'Afrique de l'Ouest, les enjeux de l'accès à l'eau potable et à des infrastructures d'assainissement améliorées, sont davantage d'ordre de la gouvernance, de l'accès à l'énergie, ou du financement, que de la disponibilité.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est donc d'avis qu'en travaillant à une meilleure planification locale et à une prise en compte effective des prochains Objectifs de développement durable (ODD) dans les plans locaux de développement, en sensibilisant, en formant et en renforçant les connaissances des acteurs de l'eau et de l'assainissement et des élus locaux, en appuyant la mise en œuvre de projets de démonstration portés par les collectivités locales, et en accompagnant à moyen terme la mise en place d'un système efficace de suivi-évaluation, nous pouvons parvenir non seulement à une gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle locale, mais également au développement durable de toute la collectivité, dans d'autres secteurs. Par le vecteur eau et assainissement, et le renforcement de la gouvernance locale, c'est le développement durable de la collectivité dans son ensemble qui est visé.

C'est dans cette perspective que s'est tenu, du 27 au 30 avril 2015, à Azalaï Grand Hôtel de Bamako (Mali), l'atelier de restitution de la phase II de l'Initiative-Eau de la Francophonie (I-Eau). Cet atelier a été organisé par le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF/BRAO), le Ministère de l'Énergie et de l'Eau du Mali, le Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable du Mali, la Principauté d'Andorre et la Fondation Prince Albert II de Monaco.

Lancée en 2008 au Sommet de la Francophonie de Québec, l'I-Eau a pour objectif principal d'appuyer et d'accompagner les États et gouvernements dans la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle locale, dans la perspective de l'atteinte des OMD, et de renforcer les compétences des acteurs locaux en la matière.

La phase II de l'Initiative-Eau, qui couvre la période 2012-2014, a permis d'accroître l'accès à l'eau et à l'assainissement des communautés ciblées, à travers la construction d'infrastructures et, surtout, le renforcement des capacités des acteurs à la base pour leur gestion durable. En 2014, la maîtrise d'ouvrage communale a été placée au cœur des actions de consolidation, avec des activités réalisées prioritairement en direction des élus locaux, afin d'accroître l'appropriation et les capacités de gestion des services d'eau et d'assainissement par les autorités locales.

Parallèlement, dans le cadre de sa programmation quadriennale 2010-2013, l'OIF a lancé en 2011 un nouveau Programme Francophone d'appui au développement local (PROFADEL/OIF) qui valorise les acquis des actions précédentes en la matière. La finalité de ce Programme est de contribuer aux efforts de réduction de la pauvreté dans une stratégie de développement durable. Le principal résultat escompté est l'appropriation, dans les pays en développement de la Francophonie, de la démarche de planification du développement local.

Depuis 2008, plus de 25 projets ont été réalisés, consolidés, et suivis. On estime à plus de 400 000 le nombre de personnes ayant bénéficié des infrastructures d'eau ou d'assainissement de l'Initiative-Eau et du PROFADEL/OIF, dont près d'un millier a été formé à la gestion, l'utilisation ou l'entretien de ces équipements. Le nombre de personnes sensibilisées par les actions de la Francophonie dépassent largement le cadre des communautés ciblées. Le nombre d'emplois créés ou renforcés se compte en dizaines. Des efforts constants et particuliers sont portés pour l'implication active des jeunes et des femmes, premières gestionnaires de l'eau et de l'assainissement.

Les communautés ayant bénéficié de l'accompagnement de l'OIF ont acquis des connaissances idoines pour la mise en place et la gestion pérenne de services d'eau et d'assainissement, et la mise en œuvre de leur plan de développement local dans son ensemble, tout en contribuant à partager les bonnes pratiques à l'échelle

nationale et internationale. Les ONG partenaires ont pour leur part acquis une forte expérience, faisant d'elle des chefs de file dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans leur région respective.

Au lendemain de l'adoption de la programmation 2015-2018 de l'OIF au cours du XV<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie en décembre 2014 à Dakar (Sénégal), et à la veille de l'adoption par les Nations Unies des Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que de la Conférence de Paris sur les changements climatiques, il apparaissait important de réunir tous les acteurs directs de l'I-Eau et du PROFADEL/OIF, afin de faire le point sur la démarche d'intervention, les résultats obtenus, et de réfléchir aux perspectives de ces deux actions de l'OIF dans l'appui au développement des communautés de base..

Près de 60 participants issus des collectivités locales, des ministères en charge de l'eau et de l'assainissement des pays d'intervention, de la société civile, de la jeunesse, du Mali, Sénégal, Burkina Faso, Niger, Togo, ainsi que des représentants d'organisations internationales et d'intégration régionale, ont pris part à cet événement. La participation de quatre (4) collectivités locales partenaires du PROFADEL/OIF au Togo et au Sénégal, ayant mis en œuvre des projets eau et assainissement, a permis de mutualiser les démarches et d'enrichir les échanges entre ces deux (2) initiatives d'appui au développement de l'OIF.



Image 1 : Participants à l'atelier de restitution de l'Initiative-Eau de la Francophonie, Bamako, avril 2015.

## 2. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENTUS

---

L'atelier de restitution poursuivait un triple objectif, soit de (i) faire la synthèse et mutualiser les bonnes pratiques apprises en matière de gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle locale, (ii) sensibiliser les autorités et acteurs locaux sur la planification, la maîtrise d'ouvrage et le suivi-évaluation des services d'eau et d'assainissement, et (iii) contribuer à enrichir la réflexion sur la démarche de l'I-Eau et du PROFADEL/OIF, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle programmation 2015-2018 de l'OIF axée sur l'atteinte des ODD à l'échelle locale.

L'atelier fut également l'occasion d'aborder des thématiques émergentes telles que les ODD, l'adaptation aux changements climatiques dans le domaine de l'eau, ou la prise en compte de l'égalité Femme/Homme dans les services communaux d'eau et d'assainissement, sous forme de sessions de sensibilisation et de formation.

Les principaux résultats attendus étaient :

- Les agents de l'États, des services décentralisés, des partenaires techniques et financiers et des organisations de la société civile, en particulier les jeunes, sont sensibilisés à la démarche mise de l'avant par l'I-Eau et le PROFADEL/OIF, et sont en mesure de s'en inspirer en vue d'en favoriser la duplication à l'échelle nationale et régionale.
- Les ONG et les communautés locales ont été sensibilisées et ont reçu une formation initiatique, sur la gouvernance, le suivi-évaluation et la maîtrise d'ouvrage pour la gestion durable des infrastructures d'eau et d'assainissement.
- Les ONG et les communautés locales ont compris les enjeux du changement climatique dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, et sont en mesure de les considérer dans la formulation des initiatives locales de développement. Elles ont été sensibilisés aux opportunités d'adaptation/financement offertes ou à venir dans les cadre de la Convention Cadre sur les changements climatiques, les ODD et l'agenda post-2015 des Nations Unies.
- Le bilan des réalisations du Parlement mondial de la jeunesse pour l'eau (PMJE) est présenté et les membres du PMJE sont mieux outillés en vue de leur plaidoyer et de leur prochaine participation au Parlement Francophone des Jeunes et dans le cadre des négociations sur le climat.
- Les pistes d'action à mettre en œuvre dans le cadre de l'eau et de l'assainissement, conformément à la nouvelle programmation 2015-2018 de l'OIF sont identifiées.

### 3. OUVERTURE ET CLÔTURE DE L'ATELIER

---

La Cérémonie d'ouverture de l'Atelier a été présidée par M. Mamadou Frankaly KEÏTA, Ministre malien de l'Énergie et de l'Eau, conjointement avec M. Mossadeck BALLY, Consul Honoraire de Monaco au Mali, Représentant la Fondation Prince Albert II de Monaco (FPA2), et M. Tharcisse URAYENEZA, Directeur-Représentant Régional pour l'Afrique de l'Ouest de l'OIF. Dans leurs allocutions de circonstance, ils sont revenus sur la genèse de l'Initiative-Eau et sa contribution à l'amélioration de l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement dans les collectivités locales bénéficiaires, notamment du Mali.

Quant à la cérémonie de clôture, elle a été présidée par M. Aboubacar DIABATÉ, Directeur général de l'Agence de l'environnement et du développement durable (AEDD), représentant le Ministère de l'Environnement, de l'assainissement et du développement durable, aux côtés de M. Navon CISSÉ, Conseiller technique du Ministre de l'Énergie et de l'Eau, et de M. Tharcisse URAYENEZA. Au cours de leurs interventions, ils ont invité les participants à travailler à la mise en œuvre des recommandations de l'atelier afin de consolider les acquis de l'Initiative-Eau, particulièrement en matière de gouvernance locale des services d'eau et d'assainissement.

### 4. DÉROULEMENT DES TRAVAUX

---

Afin d'atteindre son triple objectif de restitution, formation et perspective, l'atelier a été structuré autour de 4 grands points :

1. Présentation de l'historique, du bilan général de l'Eau, et des projets mis en œuvre durant la phase II (incluant les projets eau, hygiène et assainissement du PROFADEL/OIF);
2. Visite terrain des projets des communes de Kalifabougou et du Mandé au Mali.
3. Séances de sensibilisation et de formation à la maîtrise d'ouvrage communale, l'adaptation du secteur de l'eau aux changements climatiques, et à l'égalité Femme/Homme.
4. Présentation d'initiatives partenaires et de la programmation 2015-2018 de l'OIF. Suites et perspectives de l'Eau.

Afin de conduire les travaux de l'atelier, un présidium de trois (3) membres a été élu. Il est composé de

- Madame Bernadette SERME, Présidente de la Délégation spéciale de la Commune de Banfora, Burkina Faso ;
- Monsieur El Hadj Malick DIOP, Président de la Commission économique et financière du Conseil des collectivités de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (CCT/UEMOA), Sénégal;
- Monsieur Navon CISSÉ, Conseiller technique du Ministre de l'Énergie et de l'Eau, Mali.

#### 4.1 BILAN ET ÉVALUATION DES PROJETS DE LA PHASE II DE L'I-EAU

Le bilan de la phase II de l'Initiative-Eau a été fait par M. Nicolas BIRON, Spécialiste de programme au Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest de l'OIF. Il a retracé l'historique de cette initiative depuis son lancement, et les principales modifications apportées à sa démarche de mise en œuvre entre 2008 et 2014. Dans un souci d'accroître l'appropriation de la gestion des services eau/assainissement par les autorités locales, le bilan des projets a été présenté par les élus des collectivités locales d'intervention de l'I-Eau et du PROFADEL/OIF<sup>1</sup>, appuyés par les organismes relais. L'évaluation sommaire des projets de l'I-Eau et du PROFADEL/OIF, réalisée entre fin 2014 et début 2015, a été présentée par M. Kokou SEMANOU, le Directeur des opérations d'Eau Vive Afrique.

De la présentation du bilan, des projets et de l'évaluation sommaire, nous pouvons retenir que :

##### 4.1.1 Bilan de l'Initiative-Eau

Si l'Initiative-Eau a contribué de façon positive à accroître l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les collectivités locales bénéficiaires, l'expérience a montré que la démarche a également renforcé les capacités des acteurs locaux dans la maîtrise d'ouvrage et la gouvernance locale. Dans un contexte où plusieurs pays d'Afrique francophone ont largement procédé à une décentralisation de la gestion de l'eau et de l'assainissement, marquée aussi par l'importance de plus en plus accrue accordée par les populations à l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'Initiative-Eau et le PROFADEL/OIF sont donc de réels leviers de développement local. Contribuer à la bonne gestion des ressources en eau et à un accès durable à l'eau & assainissement, c'est d'abord renforcer la gouvernance locale, la maîtrise d'ouvrage, et les capacités des communautés bénéficiaires à assurer son développement.

La démarche méthodologique de l'Initiative-Eau est à la fois pragmatique et holistique. Appliquant un principe de subsidiarité, et adoptant une approche de l'apprentissage par la pratique, l'OIF accompagne directement les autorités locales pour favoriser l'autonomisation des populations à la base, et la durabilité des services d'eau et d'assainissement.

L'intervention de l'OIF concerne tout le cycle de l'eau, du captage à la distribution, en passant par l'hygiène, l'assainissement, et la préservation des ressources naturelles, notamment. L'accent est mis sur le renforcement des capacités des autorités locales, à toutes les étapes du projet et de la gestion du service.

La méthodologie peut se résumer en 5 étapes principales :

1. La sensibilisation et la mobilisation de la population, pour la bonne compréhension des enjeux de l'eau et de l'assainissement, du développement durable, et de la gouvernance locale.
2. La planification, depuis le diagnostic participatif jusqu'à l'élaboration du plan de développement local, qui intègre les principes et objectifs du millénaire pour le développement, en cohérence avec les stratégies nationales. Cette étape concerne en premier le PROFADEL/OIF.
3. La formation des acteurs locaux à la maîtrise d'ouvrage, la gouvernance locale, au montage de projets, à la gestion administrative et financière, etc.
4. La mise en œuvre de projets de démonstration, gérés par la collectivité, facile à dupliquer, et générateurs de revenus.
5. Le suivi-évaluation des services d'eau et d'assainissement, pour leur durabilité.

L'approche d'intervention de l'OIF est innovante par son caractère itératif, et sa volonté de faire de l'autorité locale la porte d'entrée de sa démarche de développement. Elle est mise en œuvre au plus près des populations à la base, afin de mieux cerner les besoins, comprendre les enjeux, évaluer les résultats, et s'ajuster, si nécessaire.

---

<sup>1</sup> Les noms des élus locaux ou de leurs représentants figurent sur la liste des participants en annexe.

Néanmoins des difficultés ont été rencontrées, notamment pour l'application à une plus large échelle de la démarche, le suivi-évaluation des projets ou la communication avec les autorités nationales. De même, au vu des résultats attendus, une plus longue période de mise en œuvre a été souhaitée par les participants.

#### 4.1.2 Présentation des projets réalisés

7 projets sont mis en œuvre au cours de la phase II de l'Initiative-Eau (2012-2014) dans 3 pays de l'Afrique de l'Ouest et en Haïti. La maîtrise d'ouvrage des projets est assurée par les mairies, et les activités des projets sont réalisées grâce à l'appui technique d'ONG locales – FINDIMA (Commune de Gayéri) et AFC/MUNYU (Banfora) au Burkina Faso, APIDEC (Kalifabougou) et IMADEL (Mandé) au Mali, YANAYI (Tabalak) et DEMI-E (3<sup>e</sup> Arrondissement communal de Zinder) au Niger.

Par ailleurs, 5 projets de la phase pilote du PROFADEL/OIF concernaient l'eau et l'assainissement. Ils ont été mis en œuvre entre 2012 et 2014 au Togo (villages de Kovié, d'Agou Nyogbo Agbétiko et de Katanga<sup>2</sup>) et au Sénégal (Communes de Nguer Malal et de Ndiognick). Le portage des projets est assuré par la structure de gouvernance locale – Comité villageois de développement (CVD) au Togo et Comité de mise en œuvre opérationnelle (COMO) au Sénégal, mis en place sous l'autorité de la Mairie. Ici également, l'expertise technique d'une ONG ou d'un institut de développement local a été requise dans les 2 pays pour accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre du programme – CONGAT/ICB au Togo et ISDL au Sénégal.

Les projets s'inscrivent dans les priorités de développement à l'échelle nationale et locale. Ils sont issus d'un document de planification global (plan de développement communal ou local) ou sectoriel (plan de gestion intégré des ressources en eau, plan stratégique d'assainissement, etc.). Dans le cas de l'I-Eau, leur financement fait intervenir par ordre croissant de contribution l'ONG, la collectivité locale, et l'OIF. Dans celui du PROFADEL/OIF, seuls les 2 derniers acteurs et le Gouvernement des pays d'intervention sont présents.

#### 4.1.3 Évaluation sommaire des projets

L'évaluation sommaire axée sur la maîtrise d'ouvrage communale (dans le cas de l'I-Eau) et locale (dans le cas du Profadel/OIF) réalisée par l'Association Eau Vive démontre que les résultats obtenus sont globalement de 2 ordres : d'une part, la réhabilitation ou la construction d'infrastructures d'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement et, de l'autre, l'amélioration du service, à travers la mise en place et le renforcement de comités de gestion, de cadre de concertation et de dispositifs de suivi-évaluation. Ces réalisations ont contribué dans les collectivités d'intervention, à une amélioration de l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, et ont permis dans certaines communes, l'expérimentation de nouveaux modes de gestion des services d'eau, d'hygiène et d'assainissement.

Malgré les effets perceptibles des projets, cette évaluation a mis en lumière la fragilité de certains résultats. Pour les communes de l'I-Eau, il s'agit notamment de la fonctionnalité des cadres de concertation et des relations entre les instances de gouvernance locale et les services techniques déconcentrés en charge de l'eau/assainissement. Quant aux localités d'intervention du PROFADEL/OIF, en particulier celles du Togo, les limites imposées par le faible niveau de décentralisation et de déconcentration des actions de développement sur la gestion des services d'eau et d'assainissement dans les localités, ont été mises en exergue.

Dans le contexte des communes cibles de l'Initiative-Eau, 2 conditions sont identifiées afin d'opérationnaliser les cadres de concertation et des dispositifs de suivi-évaluation des services eau, hygiène et assainissement : la pérennité du financement des cadres de concertation ou des dispositifs de S-E, et l'appui-conseil technique pour la maîtrise par leurs membres des rôles et attributions, ainsi que des outils appropriés. Ces 2 mesures sont favorisées et ne peuvent prospérer que dans un environnement marqué par une stabilité des institutions de gouvernance locale qui travaillent de manière inclusive avec tous les prenants-parts, et par un accompagnement des services techniques déconcentrés.

---

<sup>2</sup> Le représentant de la localité de Katanga n'a pas pu prendre part aux travaux de l'atelier.

#### 4.2 VISITE DES PROJETS DES COMMUNES DE KALIFABOUGOU ET DE MANDE

La visite de terrain complète la présentation en salle du bilan de l'Initiative-Eau et des projets réalisés au cours de la première journée des travaux. Elle a permis aux participants d'apprécier les réalisations, d'échanger avec les acteurs locaux et bénéficiaires, et de relever des points d'amélioration. Deux visites ont été effectuées :

- Matiné : Village de Mangola dans la Commune de Kalifabougou (Cercle de Kati), où a été mis en œuvre le Projet intégré d'adduction d'eau potable et de construction des latrines, phase II (PIEPOLA II) avec l'appui de l'ONG APIDEC.
- Après-midi : Commune du Mandé, en périphérie de Bamako (Cercle de Kati), où a été mis en œuvre le projet « Appui à la gestion durable et intégrée des ressources en eau et à la lutte contre la désertification » avec l'appui de l'ONG IMADEL.

De la visite des projets, nous pouvons retenir que :

##### 4.2.1 Commune de Kalifabougou

Située à 45 km au Nord de Bamako, la commune rurale de Kalifabougou est confrontée à un déficit d'eau potable et d'infrastructures d'assainissement. Depuis son lancement, le PIEPOLA a permis de doter la commune de Kalifabougou de 5 forages équipés de PMH, 167 latrines familiales de type dalle sanplat avec puisard, et de 6 latrines scolaires dont l'entretien quotidien est assurée par les élèves sous la supervision des enseignants. Parallèlement, les différentes parties prenantes ont été touchées par des sessions de sensibilisation et d'information sur l'eau, l'hygiène et l'assainissement ; et des artisans formés et équipés. De plus, 5 Associations des usagers de l'eau (AUEP) et un cadre de concertation ont été mis en place, formés et dotés d'outils de gestion. Tout en poursuivant la réalisation d'infrastructures, la phase II du PIEPOLA, a mis l'accent sur le renforcement de capacités est comités de gestion et des élus locaux.

Après la visite de quelques réalisations et au terme des échanges avec les membres du cadre de concertation, les autorités locales, l'AUEP et les bénéficiaires de Mangola, les éléments suivants ont fait l'objet d'appréciations :

- **Cadre de concertation** : Mis en place en 2014, le cadre de concertation est fonctionnel, mais n'a pas encore été formalisé. En outre, il peine à réunir les ressources financières pour son fonctionnement. Sa composition est représentative des parties prenantes de la commune, mais le faible niveau d'instruction de certains membres limite les capacités de suivi-évaluation et son rôle d'appui-conseil à la Mairie. L'interaction avec la direction régionale de l'hydraulique pourrait être renforcée. Au-delà de ces facteurs, il convient d'interroger d'abord et un plus en amont, l'incidence de la période de mise en place du cadre de concertation sur son niveau de fonctionnement actuel et sur l'appropriation de son rôle par ses membres. En effet, installé peu avant le retrait de l'Initiative-Eau, le cadre de concertation n'a pas pu bénéficier d'un accompagnement technique idoine pour la maîtrise de ses rôles et responsabilités et des outils mis à sa disposition. De plus, n'ayant pas été mis en place dès le départ du projet, un mécanisme de financement pérenne n'a pas pu être pensé et mis en place pour progressivement remplacer la contribution du partenaire financier. Enfin, la période d'installation n'a pas non plus permis au cadre de concertation d'éprouver les connaissances et les outils acquis à la gestion quotidienne du service d'eau et d'assainissement.
- **Fonctionnement des AUEP** : les AUEP sont fonctionnelles, équipées, et formées. La gestion financière des forages respecte la législation en vigueur au Mali. Néanmoins, leur niveau de suivi des infrastructures reste à améliorer.

- **État des infrastructures** : les infrastructures réalisées sont de qualité, mais en nombre insuffisant pour combler les besoins de la commune (notamment en matière d'assainissement, une seule latrine à l'école de Mangola). L'entretien des infrastructures devrait être renforcé, en témoigne la pénibilité pour tirer de l'eau à la PMH visitée à Mangola. Cette difficulté témoigne à suffisance des améliorations à apporter dans le suivi des ouvrages et de la qualité du service par l'AUEP et le cadre de concertation. Elle démontre également les efforts qui restent à faire afin d'utiliser les compétences endogènes formées à l'entretien et à la réparation des infrastructures, et d'associer plus étroitement les services techniques déconcentrés en charge de l'eau et de l'assainissement.
- **Maitrise d'ouvrage communale** : bien que le rôle d'APIDEC ait été prépondérant dans la mise en œuvre du projet, surtout au cours de la phase I, une certaine appropriation de la gestion du service eau/assainissement, ainsi que de la mise en œuvre du plan de développement local, est observée, tout en considérant les limites et difficultés mentionnées ci-haut.
- **Indicateurs socio-culturels** : les témoignages des bénéficiaires, en particulier des femmes, ont mis en exergue l'importance des indicateurs socio-culturels pour le suivi-évaluation du service d'eau et d'assainissement. Définis en tenant compte des spécificités socioculturelles propres à la communauté, ces indicateurs sont plus appropriés pour mesurer l'accès réel et équitable des couches vulnérables au service EPA. Par exemple, au regard de l'état actuel de la PMH de Mangola, il apparaît que les conditions d'un accès facile des femmes au service d'eau potable ne sont pas pleinement remplies.
- **Hygiène et assainissement** : l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement de la population, notamment des jeunes de Mangola, est à encourager, malgré le manque criant d'infrastructures.

#### 4.2.2 Commune du Mandé

Fort de une population de plus de 80 000 personnes, la commune du Mandé est très peu dotée en infrastructures hydrauliques et d'assainissement. Le taux de couverture en assainissement est très faible, malgré l'indisponibilité de données chiffrées (le taux national serait de 11%, et de 4,6 % en milieu rural). Le Mandé est une «commune dépotoir» du District de Bamako, avec une problématique particulière de la gestion des déchets.

Après la visite des adductions d'eau sommaires (AES) de Kanadjiguila et Mamaribougou, et au terme des échanges avec les autorités locales, les gestionnaires des points d'eau et les bénéficiaires, les éléments suivants ont fait l'objet d'appréciations :

- **États des infrastructures** : De façon globale, les châteaux d'eau et bornes fontaines respectent les normes et les bonnes pratiques, même si des correctifs doivent être apportés (solidifier les fondations du château de Mamaribougou et mieux contrôler l'écoulement d'eau à la base, revoir certains puits de BF, etc.). L'importance d'un suivi et un entretien régulier par des techniciens qualifiés a été mise en exergue.
- **Gestion des AES** : Les AES sont formalisés et un dispositif de suivi est mis en place avec la mairie, qui rend compte sur une base régulière de l'état des infrastructures, des quantités d'eau vendues, et du bilan financier, notamment. Sur l'aspect financier, chaque AES dispose de deux comptes bancaires : un compte pour les dépenses de fonctionnement, et un compte pour l'amortissement.
- **Maitrise d'ouvrage communale** : avec les prémices de la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation, ainsi que la réalisation de l'inventaire des points d'eau de toute la commune, jumelés aux formations en maitrise d'ouvrage et à l'expérience apprises avec l'Initiative-Eau, la Mairie du Mandé paraît mieux outillée en matière de maitrise d'ouvrage communale, même si un accompagnement à plus long terme serait bénéfique.

- **Limite observée** : à Mamaribougou, la pompe alimentée par des panneaux solaires, n'a pas encore pu être connectée au réseau et l'eau du château s'épuise rapidement en soirée. Le matin, les femmes doivent se lever très tôt et faire la file pour obtenir de l'eau, tellement l'achalandage est important aux bornes fontaines. En après-midi, il est régulier que les revendeurs viennent s'approvisionner en grande quantité, ne laissant plus d'eau pour les habitants du quartier. Le Directeur du Bureau régional de l'OIF pour l'Afrique de l'Ouest, s'est engagé à financer le raccordement au réseau électrique permettant un accès à l'eau 24h/24. Tout comme pour le forage de Kanadjiguila, la connexion au réseau améliorerait le service, tout en offrant la possibilité d'utiliser les panneaux solaires à d'autres usages, et réduire la facture énergétique de la mairie, par exemple. Cette mesure devrait être accompagnée par des actions appropriées afin de garantir un accès plus équitable du service eau aux femmes.
- **Égalité Femme/Homme** : malgré la réduction du temps accordé à la corvée d'eau, plusieurs jeunes filles doivent encore s'acquitter de cette tâche, souvent en poussant de lourdes charges, avec des impacts sur leur niveau de fréquentation de l'école.

Les participants ont beaucoup apprécié ces visites terrain. Les autorités locales ont été remerciées d'avoir chaleureusement accueilli les participants à l'atelier. L'exercice délicat d'analyse et de critiques auquel ils se sont livrés s'est avéré extrêmement utile pour mettre en exergue les bonnes pratiques, tout comme les limites, des services d'eau et d'assainissement en milieu rural francophone d'Afrique de l'Ouest. Des pistes d'amélioration ont été identifiées et les autorités locales, comme les ONG partenaires, ont été encouragées à poursuivre leurs efforts pour accroître l'accès à l'eau et à l'assainissement.



Image 2 : Discussion avec la gérante d'une borne fontaine et le 1er adjoint au maire du Mandé. Kanadjiguila, Mandé, Mali.

### 4.3 SENSIBILISATION

La troisième journée de l'atelier, a permis de revenir sur le bilan des projets et les visites terrain sous forme de sessions de sensibilisation à la maîtrise d'ouvrage communale (MO), l'égalité Femme/Homme (EFH), et l'adaptation du secteur de l'eau et de l'assainissement aux changements climatiques. Les perspectives offertes par les Objectifs de développement durables (ODD) ont aussi été abordées. Ces thématiques ont été choisies en fonction des besoins exprimés par les autorités locales et organismes relais, tout au long de la mise en œuvre de l'Initiative-Eau.

#### 4.3.1 Maîtrise d'ouvrage communale/locale

La sensibilisation sur la MO a été faite par le Directeur des opérations d'Eau Vive – Afrique, qui a utilisé comme trame les résultats de l'évaluation sommaire des projets I-Eau et Profadel/OIF, et les observations et témoignages recueillis au cours de la visite de terrain. Elle a permis, entre autres, de faire ressortir l'importance de la MO en matière de gouvernance et de gestion de l'eau potable et de l'assainissement (EPA). C'est compte tenu de ce rôle capital dans l'amélioration durable de l'accès à l'EPA que la consolidation de la phase II de l'Initiative-Eau a été consacrée au renforcement des éléments de la MO dans les communes et localités d'intervention.

La sensibilisation a revisité les liens entre le processus de décentralisation et la MO. En effet, dans la plupart des pays bénéficiaires de l'I-Eau et du Profadel/OIF, le processus de décentralisation a permis le transfert des responsabilités en matière de développement des services sociocommunautaires, y compris l'eau (excepté au Sénégal) et l'assainissement, aux collectivités. Ce processus participe à une meilleure implication des populations dans la définition et la conduite des actions de développement de leur territoire. La MO permet à l'entité responsable du développement du territoire (mairie, CDL, etc.) et à toutes les parties prenantes de travailler de manière inclusive sur tout le cycle de l'action de développement : de l'identification du besoin jusqu'à la mise en place, la gestion et le suivi du service, en passant par la mobilisation de financement.

Le constat est que le maître d'ouvrage (mairie, CVD, cadre de concertation, etc.) ne dispose pas toujours des compétences et des ressources requises pour jouer pleinement son rôle, en particulier pendant la phase post projet. Les difficultés de fonctionnement du cadre de concertation de Kalifabougou qui ne permet pas encore un suivi régulier du service d'eau potable, la fragilité des relations entre le cadre et les structures techniques déconcentrées, etc. sont autant d'exemples édifiants. Aussi, les limites en MO des structures de gouvernance locale ou communale peuvent concerner les premières étapes du cycle de projet, notamment l'identification du besoin et la formulation de la « meilleure » alternative en vue d'y répondre, la passation de marché, ou encore et surtout le suivi des prestataires qui réalisent les ouvrages ou des expertises techniques mobilisées pour accompagner les acteurs dans la mise en œuvre du projet (les acteurs locaux possèdent-ils les compétences et les outils nécessaires pour apprécier les alternatives proposées afin de répondre à leurs besoins ? Sont-ils en mesure de s'assurer de la qualité des prestations fournies ?).

Les expériences issues de la mise en place du cadre de concertation eau et assainissement du 3<sup>e</sup> arrondissement communal de Zinder, et du dispositif de suivi-évaluation eau et assainissement de la commune de Gayéri, ainsi que celles de l'ex maire de Tivouane (Sénégal), actuel Président de la Commission économique et financière du Conseil des collectivités territoriales de l'UEMOA, sont venues compléter et enrichir les réflexions et les échanges sur les enjeux de la MO dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en milieu rural francophone.

De nombreux ouvrages sur la MO ont été rédigés à l'endroit des autorités locales, mais les participants ont apprécié l'approche de « l'apprentissage par la pratique » de l'OIF, qui permet de passer de la théorie à la pratique. La MO s'avère aussi indispensable pour une bonne intégration des ODD à l'échelle locale.

#### 4.3.2 Intégration de l'égalité Femme/Homme dans les projets eau et assainissement

La communication sur l'intégration de l'égalité Femme/Homme dans les initiatives locales eau et assainissement, présentée par Madame Yacine DIAGNE GUEYE de ENDA ENERGIE, et représentante du Réseau francophone genre et climat, a édifié les participants sur les disparités majeures dans l'accès au service d'eau et d'assainissement en fonction du genre, sur les facteurs de vulnérabilité, et sur la manière de considérer et d'intégrer le genre dans les initiatives locales.

De la communication et des échanges qui ont suivi, il peut être retenu que l'EFH est l'un des enjeux les plus importants dans les discussions engagées sur la définition des ODD. L'Objectif N°5 vise d'ailleurs à « réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». L'engagement pour la réduction des disparités entre les sexes se traduit par une action volontariste pour l'implication des femmes dans le développement de leur société. Une place privilégiée leur est réservée pour se faire entendre dans les projets de terrain comme dans les rencontres et forums régionaux et internationaux.

Les témoignages présentés au cours de la communication illustrent le rôle de premier plan joué par les femmes et les filles et les défis auxquels elles sont confrontées dans la satisfaction des besoins du ménage en eau, surtout à en milieu rural sahélien. Les changements climatiques impactent tout particulièrement la pluviométrie et les ressources en eau; indirectement, ce sont donc les femmes et les filles qui en sont les premières victimes. Le stress hydrique augmente la charge de travail des filles et des femmes. Par exemple, la baisse du niveau de la nappe phréatique, déjà observée dans plusieurs régions sahéliennes, augmente d'autant l'effort nécessaire des femmes pour le pompage de l'eau, sans compter les coûts additionnels pour les acteurs d'un forage plus profond, dans un contexte de ressources déjà limitées. L'allongement de la corvée de bois en raison de la désertification, augmente la pénibilité de la tâche, le temps qui y est consacré, le risque d'agression et de viol, etc. Les participants reconnaissent que l'accès à l'assainissement en milieu scolaire est un facteur majeur de scolarisation des filles et de maintien à l'école. Des infrastructures d'assainissement de base en milieu scolaire auront un impact plus grand sur la scolarisation des filles. En somme, il existe des disparités majeures entre Femmes et Hommes: pauvreté, alphabétisation, accès à la terre, alimentation, calendrier journalier, charge de la collecte de l'eau, participation aux prises de décisions, etc.

Les femmes contribuent beaucoup, financièrement ou en nature, au service d'eau et d'assainissement, et comprennent bien l'importance du paiement de l'eau, du suivi-évaluation, de la bonne gestion administrative et financière, et du respect des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement. Ainsi, en matière de planification, les femmes ont souvent une meilleure compréhension des besoins et des solutions les plus adaptées; ce sont les femmes qui utilisent en premier le service d'eau potable. Il y a donc des avantages certains d'une meilleure prise en compte de l'EFH au niveau ménage, communautaire et national. Les femmes peuvent tout à fait participer activement et positivement à toutes les étapes du cycle du projet et de la gestion du service. Elles peuvent fournir des indicateurs culturels et sociologiques en matière de suivi-évaluation.

Pour ce faire, l'analyse de genre constitue un préalable pour l'intégration de l'EFH dans les initiatives de développement local, et donc pour lutter contre les inégalités. Elle permet d'identifier les besoins et intérêts de chaque groupe, de planifier et exécuter des activités de développement en prenant en compte leurs préoccupations, et permet de comprendre les rôles et relations spécifiques des hommes et des femmes. De nombreux outils existent pour réaliser une telle analyse et élaborer un Plan d'action genre (PAG). De même, la question du genre et de l'égalité Femmes/Hommes devraient être prise en compte dans l'élaboration des différents documents de planification du développement à la base, tels que : le plan de développement local, le plan de gestion des ressources en eau, ou encore le plans d'adaptation aux changements climatiques.

De multiples indicateurs mesurant l'EFH dans les services d'eau et d'assainissement existent, et il incombe aux gestionnaires et aux autorités locales, de les adapter, de les renseigner et d'en faire usage à travers un dispositif de suivi-évaluation. Une analyse différenciée selon le genre permettra une meilleure planification du service. Les plans de développement locaux et autres outils et stratégies de planification doivent tenir compte des facteurs sociologiques : a-t-on demandé le point de vue des femmes avant de faire des actions eau et assainissement?

Les participants reconnaissent qu'il faut poursuivre les efforts déjà réalisés pendant la décennie de l'eau, en particulier dans le cadre de l'ODD numéro 5, qui porte sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les filles. L'EFH peut favoriser l'atteinte des objectifs sectoriels de développement durable.

Néanmoins, en Afrique de l'Ouest, la femme demeure la première responsable du ménage. Tant que ses problématiques quotidiennes ne sont pas réglées, elle ne pourra pas atteindre les postes de décisions, car elle restera préoccupée par ces tâches quotidiennes. Autrement dit, pour l'émancipation de la Femme et l'Égalité Femme/Homme, une certaine hiérarchie des besoins est observée : les besoins pratiques (ménagers) sont prioritaires, puis vient les besoins productifs (activités génératrices de revenus) et enfin les besoins stratégiques (accès au poste de prise de décision). L'Inverse n'est pas possible.

#### 4.3.3 Adaptation aux changements climatiques et les ODD

La communication « Changements climatiques et ODD : impacts et perspectives dans le domaine de l'eau et de l'assainissement » a été présentée par Madame Aïssatou DIOUF du Réseau Climat & Développement. Après avoir brièvement présenté sa structure et ses actions dans les négociations internationales sur le climat, l'accent a été mis sur les enjeux de l'eau et de l'assainissement face aux changements climatiques et notamment sur le niveau de réalisation des OMD 1, 7 et 8, relatifs à l'éradication de la faim et de l'extrême pauvreté, à l'assurance d'un environnement durable et d'un partenariat global pour le développement. Enfin, elle a entretenu les participants sur les enjeux des ODD pour l'Afrique, et évoqué les perspectives envisagées pour faciliter la prise en compte des préoccupations des couches vulnérables au niveau international. Les lignes qui suivent, retracent la substance de la communication et des échanges qui ont suivis.

Selon le 5<sup>e</sup> rapport du GIEC, la hausse des émissions de gaz à effet de serre accroît considérablement les risques qui pèsent sur les ressources en eau douce, et l'Afrique est l'une des régions les plus touchées. « La modification des schémas des précipitations (des pluies plus fortes mais plus rares par exemple), modifient les systèmes hydrologiques, et perturbent les ressources en eau. Les changements prévus au cours du 21<sup>ème</sup> siècle vont réduire significativement la quantité et la qualité des eaux renouvelables de surface, ainsi que des ressources d'eau profondes, dans la plupart des régions sèches ou subtropicales. Plusieurs facteurs vont contribuer à la baisse de quantité et de qualité de l'eau douce dans la plupart des régions du globe : la hausse des températures; la hausse de charge en sédiments, éléments nutritifs et polluants provenant de fortes pluies; la hausse de la concentration des polluants pendant les sécheresses; l'interruption temporaire des unités de traitement pendant les inondations, etc. » C'est pourquoi le rapport « Adaptation Gap 2 » du PNUE, précise que le coût de l'adaptation pour l'Afrique pourrait être de 6% du PIB d'ici 2100, contre 1% si le réchauffement est limité à 2°C.

Vu les prévisions de réchauffement, les décideurs et autorités locales devraient donc s'inscrire dans une dynamique de prospective, qui dépassent la simple réalisation de forages à long terme, et prendre en compte tout le cycle de l'eau. Il ne faut pas concevoir un projet d'adaptation uniquement comme une réponse actuelle à un problème présent, mais plutôt chercher à augmenter la résilience des services d'eau et d'assainissement. Le lien entre l'accès à l'eau potable/assainissement, et l'énergie, la sécurité alimentaire, l'environnement, l'économie ou encore l'urbanisation, n'est plus à démontrer. Le plan de développement communal peut devenir un outil d'adaptation aux changements climatiques. Le développement local, la gestion intégrée des ressources en eau et l'adaptation aux changements climatiques, sont des concepts intimement liés. Par exemple, l'aménagement de bas-fonds limite la capacité naturelle de rétention d'eau et de filtration. Des infrastructures d'assainissement mal adaptées risquent de contaminer les sources d'eau potable par période de fortes pluviométries. Le développement d'une agriculture intensive peut entraîner des conflits d'usage.

Les autorités locales ont un rôle prépondérant dans l'adaptation aux changements climatiques, en particulier dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, dans la mesure où il s'agit souvent d'une compétence transférée. De même, il faut s'assurer que les politiques nationales d'adaptation aux changements climatiques incluent effectivement les priorités locales, et qu'elles puissent facilement être mise en œuvre à l'échelle locale. À ce titre, le Fonds Verts Climat sera également accessible aux collectivités locales, via les entités opérationnelles désignées au niveau national. Il s'agit d'une opportunité à saisir.

D'ailleurs, les Contributions Déterminées Prévues au Niveau National (CDPN), en vue de la CdP21 de Paris en décembre 2015, peuvent inclure des actions d'adaptation aux changements climatiques, dans le secteur de l'eau ou des domaines connexes, qui permettent d'adopter des modes de consommation et de production durable, d'accroître la résilience de secteur de l'eau aux changements climatiques, et faciliter l'application du droit à l'eau à long terme.

De même, l'adoption des ODD est en voie d'induire un nouveau paradigme. S'il est adopté, l'objectif numéro 6, «Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau», induirait un saut qualitatif par rapport aux OMD; les indicateurs incitent à évaluer non pas uniquement les réalisations (ex.: nombre de forages réalisés), mais le changement d'état (ex.: réduction de maladies d'origine hydrique).

La cible 6.1 précise que l'eau doit être à un coût abordable, reconnaissant les coûts inévitables des services d'eau, tout en visant l'universalité de l'accès, alors que la cible 6.4 vise à « augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau ». Il suffit de comparer les moyennes de consommation d'eau par habitant des pays du Nord et du Sud pour réaliser que, contrairement aux OMD, l'ODD numéro 6 s'applique bel et bien à tous les pays. En visant à « [réduire] au minimum les émissions de produits chimiques et substances dangereuses » (cible 6.3), c'est le droit à une eau qui ne porte pas atteinte à la santé (*safe drinking water*). Les participants ont d'ailleurs appelé à ce que la notion « d'eau qui ne porte pas atteinte à la santé » soit plus explicite dans les ODD, afin d'en accroître la portée.

Il faut aussi se féliciter que, contrairement aux OMD, la gestion durable des ressources en eau n'est plus un sous-objectif, témoignant sans doute de son importance et transversalité pour l'atteinte de l'ensemble des ODD (santé, éducation, énergie, sécurité alimentaire, etc.). Aucun État ou gouvernement ne peut donc actuellement prétendre aujourd'hui garantir l'accès et assurer une gestion durable des ressources en eau, au niveau visé par les ODD.



Image 3 : Présentation du projet MUNYU, à Banfora, au Burkina Faso, lors du 1<sup>er</sup> jour de l'atelier.

#### 4.4 PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION DE L'OIF ET DES PERSPECTIVES

La quatrième journée de l'atelier a été consacrée aux suites et perspectives de l'Initiative-Eau et du PROFADEL/OIF, avec la présentation de la nouvelle programmation 2015-2018 de l'OIF, ainsi que des initiatives menées par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau (PMJE). Les échanges qui ont suivi ces présentations ont été orientés vers des recommandations concrètes pour améliorer le dispositif d'intervention et dupliquer, à plus large échelle, la démarche, les bonnes pratiques et les réalisations de l'Initiative-Eau, du PROFADEL/OIF, et des initiatives partenaires.

##### 4.4.1 Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau

La présentation du PMJE a été faite par Monsieur Flamey AHIAFOR, Président Afrique du PMJE, Mademoiselle Bintou TRAORE, Membre du PMJE Afrique et Monsieur Amadou MARIKO, Ancien Vice Président du PMJE. La présentation s'est axée sur l'historique du PMJE, ses missions et axes d'actions, ses réalisations, la 3<sup>e</sup> Assemblée générale du PMJE et le 7<sup>e</sup> Forum mondial pour l'eau (FME). Le PMJE est membre fondateur de la Plateforme internationale des réseaux jeunesse de la Francophonie (PIRJEJF).

De la présentation, il ressort que le concept de Parlement de la Jeunesse pour l'Eau a été initié par le Secrétariat international de l'eau (SIE). En 2002, le SIE a organisé à Montréal le 1<sup>er</sup> Parlement mondial de la jeunesse pour l'eau (PMJE). Ce réseau de jeunes actifs pour l'eau agit à tous les niveaux : des communautés locales où ils mettent en place des actions concrètes, à l'Assemblée Générale des Nations Unies où ils défendent la participation de la jeunesse dans le domaine de l'eau. Appuyés par un secrétariat, les jeunes parlementaires du PMJE agissent autour de 5 axes stratégiques: le réseautage, le plaidoyer, la mise en place d'actions locales, la sensibilisation et la communication.

Du 5 au 17 avril 2015, le PMJE a tenu sa 3<sup>e</sup> Assemblée, à l'occasion du 7<sup>e</sup> Forum Mondial de l'Eau (FME). 70 nouveaux jeunes parlementaires ont été élus pour une durée de 3 ans. Ceux-ci ont activement participé au FME7, que ce soit dans les sessions officielles ou par des interventions dans les différents événements parallèles, lors du 4<sup>ième</sup> Rendez-vous international Eau et Cinéma (RIEC), par des expositions, l'initiative des Messagers de l'eau, la création de partenariats et des rencontres bilatérales de plaidoyer avec des décideurs. Le PMJE a notamment plaidé pour :

- À la session parlementaire : l'inscription du droit à l'eau dans les différentes constitutions et le respect des textes relatifs à l'eau ;
- À la session ministérielle : faire du secteur de l'eau une priorité nationale dans le cadre des ODD et de la CdP21 ;
- Aux bailleurs de fonds et partenaires financiers : accroître les investissements aux secteurs de l'eau et de l'assainissement ;
- Aux autorités locales : participer plus activement aux débats et s'impliquer davantage dans la mise en œuvre des projets et la gestion des services d'eau et assainissement.

En 2015, le PMJE axera ses actions autour de 2 enjeux prioritaires : (i) les objectifs de développement durable, dont la mobilisation autour d'un enjeu "Eau" est forte et auquel le PMJE participe déjà, ainsi que (ii) les changements climatiques, notamment avec la tenue en décembre 2015 à Paris de la Cop 21. En vue de cet événement, le PMJE collabore avec diverses organisations, dont Réseau Projection, Climates, le Global Water Partnership et l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse, afin d'assurer la présence de la jeunesse, consciente des impacts des changements climatiques sur les ressources en eau au sein de cet événement.

L'OIF collabore avec le PMJE depuis 2011, afin d'accroître la présence des jeunes dans les instances de décisions du domaine de l'eau et de l'assainissement, renforcer leurs capacités, appuyer le plaidoyer, et diffuser les bonnes pratiques apprises par l'Initiative-Eau et le PROFADEL/OIF. Les participants à l'atelier ont tenu à reconnaître l'importance de la sensibilisation, la formation, la mobilisation et l'inclusion des jeunes dans les processus de décision.

Site Internet : <http://www.pmje-wypw.org>

#### 4.4.2 Plateforme GLOBAL WATER SOLIDARITY, du Programme des Nations Unies pour le Développement

Monsieur Jean Philippe BAYON, Expert au PNUD Genève a présenté l'initiative Global Water Solidarity. Sa communication a édifié les participants sur les objectifs et les activités du GWS, ce creuset mondial qui, en rassemblant divers partenaires (ministères, ONG, Agences onusiennes, autorités locales, etc.), travaille à réduire la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement de base tel que ciblé par les OMD. Malgré son envergure mondiale, le GWS use des mécanismes décentralisés de solidarité comme levier de réalisation progressive de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Pour atteindre l'objectif visé, la plate-forme déploie une gamme d'activités dont le développement d'outils pour la reconnaissance, la promotion et l'incitation de mécanismes décentralisés de solidarité internationale existants et en développement dans le domaine et de l'assainissement ; et l'établissement d'une offre appuyée sur des opportunités de coopération technique parmi différents acteurs impliqués ou intéressés dans le développement et la reproduction à plus grande échelle des mécanismes décentralisés de solidarité.

Tout comme l'Initiative-Eau et le Profadel/OIF, la plateforme Global Water Solidarity met d'abord l'accent sur le renforcement des capacités des autorités locales, et croit au rôle prépondérant de ces autorités dans la planification, la mise en œuvre et la gestion des services d'eau et d'assainissement.

Site Internet : <http://web.undp.org/french/geneva/watersolidarity/>



Image 4 : Démonstration et discussions autour d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine. Kalifabougou, Mali.

#### 4.4.3 Présentation de la programmation de l'OIF

Elle a été faite par Monsieur Nicolas BIRON, Spécialiste de programme au Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest de l'OIF. En substance, M. BIRON a indiqué que les Chefs d'Etats et de gouvernements membre de la Francophonie ont adopté au cours du XV<sup>e</sup> Sommet, à Dakar en novembre 2014, la nouvelle programmation de l'OIF, 2015-2018. Cette programmation est structurée autour des quatre (4) grande missions de l'OIF :

- Mission A - Langue française, diversité culturelle et linguistique
- Mission B - Paix, démocratie et droits de l'homme
- Mission C - Éducation, formation, enseignement supérieur et recherche
- Mission D - Développement durable, économie et solidarité

Les actions de l'OIF en matière d'eau, d'assainissement et de développement local viseront à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme de développement pour l'après-2015 et des Objectifs du développement durable, qui seront adoptés en septembre 2015. Elles s'inscrivent dans l'Objectif stratégique 7 (Mission D), et dans le programme « Intégration des Objectifs du développement durable ».

Le résultat attendu de ce nouveau programme est que « les capacités des pays ciblés à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies régionales, nationales et locales de développement durable, inclusives, participatives et axées sur les résultats, sont accrues aux niveaux régional, national et local. »

Ainsi, l'OIF ambitionne de capitaliser sur la démarche actuelle de l'Initiative-Eau et du PROFADEL/OIF et de l'appliquer afin d'accroître l'intégration des ODD dans les stratégies locales de développement, et leur mise en œuvre. Pour ce faire, certains ODD seraient considérés en priorité, tel que l'objectif numéro 6, « Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

L'OIF continuera de mettre l'accent sur le renforcement des capacités (apprentissage par la pratique) des autorités locales, la planification, la sensibilisation, la formation, la mise en œuvre de projet pilote et le suivi-évaluation. Elle mènera ses actions dans la perspective de l'atteinte des ODD à l'échelle locale, et en suivant les principes de la gestion axée sur les résultats (le changement).

À l'heure actuelle, les pays, régions et localités d'intervention ne sont pas définies et seront fonction de l'appropriation de la démarche par les autorités nationales et collectivités locales, et de la possibilité de cofinancement, entre autres. L'année 2015, à la fin de laquelle seront adoptés les ODD et le nouvel accord sur le climat, sera consacrée à la consolidation de la démarche de l'OIF et à la construction du nouveau dispositif d'intervention multipartenaires.

Les participants ont tenu à réitérer le souhait de poursuivre le programme dans les pays et collectivités d'intervention actuels, afin de capitaliser sur les résultats déjà atteints, qui faciliteront l'intégration des ODD à et leur mise en œuvre à l'échelle locale.

## 5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Organisé par le Bureau régional pour l’Afrique de l’Ouest de l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF/BRAO) en partenariat avec la Principauté d’Andorre, la Fondation Prince Albert II de Monaco et le Gouvernement du Mali à travers les Ministères de l’Énergie et de l’Eau, ainsi que de l’Environnement, de l’assainissement et du développement durable, l’Atelier de restitution de la Phase II de l’Initiative-Eau de la Francophonie a réuni à Bamako, du 27 au 31 avril 2015, près de 60 personnes représentant les acteurs directs de l’Eau (collectivités locales, ONG, etc.), les structures nationales et les partenaires techniques et financiers actifs dans le domaine de l’eau, l’hygiène et de l’assainissement. L’Atelier poursuivait un triple objectif : (i) faire la synthèse et de mutualiser les bonnes pratiques apprises en matière de gestion intégrée des ressources en eau à l’échelle locale, (ii) renforcer les compétences des autorités et acteurs locaux en matière de planification, maîtrise d’ouvrage et suivi-évaluation, et (iii) contribuer à enrichir la réflexion sur la démarche de l’Eau et du PROFADEL/OIF, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle programmation 2015-2018 de l’OIF, axée sur l’atteinte des ODD à l’échelle locale.

Les quatre (4) jours de travaux ont été l’occasion pour les participants d’échanger longuement sur les résultats et la démarche de l’Initiative-Eau et, dans une certaine mesure, du Programme francophone d’appui au développement local (PROFADEL/OIF), d’identifier les points d’amélioration de la stratégie d’intervention de ses deux (2) actions phares de l’OIF à l’endroit des communautés de base, de débattre de l’importance de la maîtrise d’ouvrage dans le secteur de l’eau et de l’assainissement, des nouveaux défis de ce secteur face aux changements climatiques, de la place des femmes et des jeunes dans les initiatives mises en œuvre au niveau local. Également des échanges intéressants – nourris par la visite des projets du Mandé et de Kalifabougou, ainsi que par les séances de sensibilisation –, ont permis de relever des insuffisances dans la gestion des services EPA et le fonctionnement des cadres de concertation ou des dispositifs de suivi mis en place dans les collectivités bénéficiaires, et de proposer des pistes d’amélioration. Ces pistes de solution entrent dans le cadre des perspectives dégagées pour la suite de l’Initiative-Eau dans le cadre de la programmation 2015-2018 de l’OIF. Elles font partie des recommandations formulées par les participants au terme des travaux.

Le Bureau régional pour l’Afrique de l’Ouest de l’Organisation internationale de la Francophonie se réjouit des résultats atteints lors de cet atelier. Les conclusions et recommandations formulées à l’issue de l’atelier s’adressent à l’ensemble des acteurs, que ce soient les élus locaux, les services techniques, les Ministères, les partenaires techniques et financiers, la société civile, les jeunes, les organisations d’intégration régionale, etc. L’OIF/BRAO invite donc l’ensemble des acteurs concernés à faire siennes ces recommandations, et à travailler à leur mise en œuvre.

L’OIF/BRAO remercie les Autorités Maliennes, qui ont chaleureusement accepté d’accueillir cet atelier, et les invite à porter le message des participants, notamment dans le cadre des négociations sur le climat, et en vue de l’adoption et la mise en œuvre des futurs objectifs de développement durable. Enfin, tous les pays représentés à l’atelier sont invités à poursuivre leurs processus de décentralisation et de déconcentration, qui est à la base du développement durable à l’échelle locale.

**ANNEXES :**

1. Recommandations des participants
2. Liste des participants

## ANNEXE 1 : RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTS

À l'issu des travaux de l'atelier de restitution de la phase II de l'Initiative-Eau de la Francophonie, du 27 au 30 avril 2015 à Bamako, Mali, les participantes et participants formulent les conclusions et recommandations suivantes :

1. Les participants<sup>3</sup> reconnaissent que les enjeux de l'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu rural francophone doivent être traités avec une approche holistique, qui inclut notamment la gestion rationnelle des ressources en eau, l'hygiène, la protection de la nature, la lutte contre la désertification, l'urbanisation, l'énergie, la culture, les changements climatiques, etc.
2. À ce titre, ils saluent l'approche méthodologique de l'I-Eau et du PROFADEL/OIF, qui comprend un appui à la participation, la planification, la sensibilisation, la formation, le financement, et la mise en œuvre de projets jusqu'au suivi-évaluation, et qui reconnaît le rôle central et incontournable joué par les collectivités locales.
3. Les participants apprécient que les enjeux de l'assainissement soient fortement pris en comptes par la démarche de l'OIF, faisant la promotion des pratiques d'hygiène à grands impacts à savoir le traitement et la bonne conservation de l'eau de boisson, l'hygiène des mains, l'élimination sûre des excréta, etc.
4. Les participants appellent au maintien de cette démarche, à son enrichissement, et à sa duplication, en vue de l'atteinte des prochains Objectifs de Développement Durables (ODD), et en particulier ceux qui traitent directement ou indirectement du secteur de l'eau et de l'assainissement.
5. Les participants prennent acte des opportunités qui seront offertes par l'adoption des ODD à l'occasion de la prochaine assemblée générale des Nations Unies, et l'adoption d'un nouvel accord ayant valeur juridique sur les changements climatiques, et appellent à une forte sensibilisation et mobilisation des autorités locales pour bénéficier de ces opportunités.
6. Les participants reconnaissent le saut qualitatif induit par les ODD par rapport aux OMD; que la réalisation d'infrastructures ne suffit plus à faire face aux enjeux de l'eau et de l'assainissement en milieu rural francophone, et invitent tous les acteurs et décideurs à viser l'accès durable à une eau potable qui ne porte pas atteinte à la santé.
7. À cet effet, les participants encouragent les acteurs nationaux et locaux à adopter une gestion axée sur les résultats, et à évaluer de façon mesurable, reportable et vérifiable, les projets et résultats atteints sur le changement d'état (ex. : réduction de maladies d'origine hydrique), et non pas uniquement les réalisations (ex. : nombre de forages réalisés).
8. Sur le plan de la gouvernance locale, les participants soutiennent que l'organisation institutionnelle de la commune ou de la collectivité, est la base de tout processus de développement durable à l'échelle locale.
9. Les participants reconnaissent le rôle fondamental et central des élus locaux, et des services techniques communaux, pour assurer la maîtrise d'ouvrage communale, depuis l'identification du besoin, jusqu'au suivi-évaluation du service d'eau et d'assainissement. Les participants précisent que les compétences, programmes et actions des autorités locales doivent s'effectuer en cohérence et complément des responsabilités régaliennes des États.
10. Les participants appellent également à une plus grande collaboration entre les élus locaux, les services techniques déconcentrés, les organisations de la société civile, et partenaires techniques et financiers. Ils reconnaissent l'importance cruciale et plaident pour la poursuite des processus de décentralisation ET de déconcentration pour le développement local. À ce titre, ils recommandent une plus grande maîtrise du cadastre et de la gestion des impôts et taxes communales, en tant qu'outils majeurs de développement.

---

<sup>3</sup> Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner les participants et participantes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

11. Pour tout projet visant l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement, les participants insistent pour la mise en place, en amont et dès la phase de planification, d'un système de suivi-évaluation du projet et du service d'eau/assainissement, de formations continues des acteurs locaux et de mécanismes pérennes de financement en vue de favoriser la durabilité du projet et son appropriation par les bénéficiaires.
12. Tout en reconnaissant le rôle important des cadres de concertation, pour la participation effective de toutes les catégories d'acteurs, autant que pour l'identification des besoins et la planification des services eau/assainissement, les participants appellent à une harmonisation de ces cadres de concertation à l'échelle communale, et à établir des mécanismes pérennes de financement et de fonctionnement de ces cadres.
13. Les participants apprécient le rôle des jeunes, à toutes les étapes du cycle du projet, et réitèrent l'importance de la formation, et de l'implication des jeunes dans les processus de décision, tout en reconnaissant qu'ils seront les gestionnaires de demain de l'eau et de l'assainissement, à tous les échelons. Ils encouragent à poursuivre la formation et le renforcement des connaissances et de capacités des jeunes, autant pour la maîtrise d'ouvrage, que les actions de plaidoyer.
14. Les participants appellent les États à mieux impliquer les structures nationales de la jeunesse pour l'Eau notamment le Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau (PMJE), et à les appuyer techniquement et financièrement.
15. Les participants reconnaissent également le rôle particulier des femmes, premières gestionnaires de l'eau, et plaident pour une analyse de genre, et une discrimination positive des filles et des femmes, pour atteindre l'équité Femmes/Hommes, dans les services communaux d'eau et d'assainissement.
16. Les participants rappellent le lien direct entre l'eau et l'énergie; l'accès à l'énergie étant l'un des premiers facteurs d'accès à l'eau potable. Ils appellent à ce titre à de plus grands investissements dans les énergies renouvelables, lesquels peuvent également apporter des solutions innovantes au financement des services communaux d'eau et d'assainissement.
17. Les participants insistent également sur la prise en compte des aspects culturels et sociologiques pour la planification et la gestion des services d'eau et d'assainissement.
18. En vue de la prochaine conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, à Paris, les participants plaident pour une prise en compte effective des enjeux de l'eau et de l'assainissement dans les négociations sur le climat, en particulier pour l'adaptation aux changements climatiques, et invitent les Pays participants à inclure l'adaptation du secteur de l'eau et de l'assainissement dans les Contributions Déterminées Prévues au niveau National (CDPN)
19. Les participants reconnaissent le rôle des organisations d'intégration régionale, telle que l'UEMOA, et en particulier le Conseil des Collectivités Territorial (CCT), pour une mise à l'échelle de la démarche de développement local durable, pour le partage des bonnes pratiques, et l'appui à la mobilisation de financements, notamment.
20. Enfin, les participants remercient les organisateurs et partenaires de l'atelier de restitution de l'Initiative-Eau, et appellent à poursuivre leur accompagnement à l'endroit des États, des collectivités locales, des jeunes, et de la société civile, en matière d'eau et d'assainissement, de maîtrise d'ouvrage locale et de développement durable, dans le cadre d'une programmation ambitieuse de l'OIF.
21. Les participants prient les autorités du Mali, hôtes de l'atelier de restitution 2015 de l'Initiative-Eau de la Francophonie, de bien vouloir porter ces conclusions et recommandations auprès des instances appropriées, et de travailler à leur mise en œuvre.

Fait à Bamako, Mali, le 30 avril 2015